

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ESTIMÉ QUOTIDIEN.	
Un an.	\$3 00
Six mois.	2 00
Trois mois.	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
ESTIMÉ HEBDOMADAIRE.	
Par an, au comptant d'avance.	\$0 75

THE SENATE Reading ROOM
12 NUMEROSL'ÉLECTEUR
JOURNAL DU MATIN

ERNEST PACAUB, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie, administrateurs : BUREAUX : 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion.	\$7 10
Aux insertions suivantes.	6 00
Tout fait par semaine.	0 75
Deux fois par semaine.	0 50
Avis de naissance, mariage, ou décès.	0 25

Les annonces suivantes sont insérées pour un an à la fois : Demandes d'emploi, Demandes de bourses, et d'emplois. Annonces pour chaires ou pensions. Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutefois, lettres, etc., concernant l'administration de la rédaction, ne sont pas insérées. Les lettres, etc., concernant la rédaction, ne sont pas insérées. Les lettres, etc., concernant la rédaction, ne sont pas insérées.

ELRIC BARTHE, rédacteur

QUEBEC, 13 MAI 1889.

CONSIDERATIONS SUPERIEURES

POURQUOI PARALYSERAIT-ON L'ŒUVRE DU GOUVERNEMENT MERCIER ?

Faisons une supposition qui va plaire à nos adversaires. Admettons pour un instant que la manière dont le gouvernement Mercier administre le patronage ait soulevé de grands mécontentements dans le parti qui le soutient, et qu'il force de crier : Défectueux du M. Mercier, on ait réussi à compromettre le gouvernement auprès de bon nombre de ses amis.

Nous avons prouvé qu'il n'est rien de tel, que loin d'être mécontent, notre parti est au contraire unanime à acclamer la présente administration. Mais enfin, supposons que cela soit, pour les fins de notre discussion.

Nous disons que, quand même nos adversaires auraient raison dans quelques-unes de leurs perfides insinuations, la véritable question doit se poser sous un jour bien supérieur à ces mesquines considérations.

Le gouvernement Mercier a aujourd'hui, à la chambre populaire et au Conseil législatif, une majorité qui lui permet de défer tous les ordres qu'il peut lui susciter ses ennemis, et si par impossible, il devait se retirer, ce ne pourrait être qu'avec dignité, si on le dégoûtait, par exemple, par des manifestations d'ingratitude comme celles que nos adversaires veulent à tout prix fomenter dans nos rangs, et non pas, comme ses prédécesseurs, sous l'humiliation d'une double défaite devant le peuple et à la chambre.

La seule question qui s'impose dans le moment est donc celle-ci : est-il bien dans l'intérêt public de trasser le gouvernement par des soupçons incessants et d'insupportables défiances à propos des moindres affaires d'administration, tout cela dans l'unique but de jeter le découragement dans l'esprit de nos chefs et de paralyser leurs efforts pour le relèvement et le progrès de la province ? Il ne faut pas oublier qu'au-dessus de ces froissements de susceptibilités personnelles que nos adversaires cherchent tant à exploiter, il y a le sentiment public ; en supposant qu'il y ait des mécontentements et des déceptions comme on ne cesse de nous le chanter, derrière ce petit groupe de brouillons, il y a le peuple, il y a toute cette multitude de citoyens qui ont acclamé dès le début les grands projets de réforme et de relèvement que M. Mercier a inscrits sur son programme, et qui les ont pris à cœur. Croit-on que quelques appétits désappointés suffiront pour faire perdre de vue cet ensemble d'intérêts considérables ?

Il suffit d'énumérer ce qu'a déjà accompli le gouvernement national, après un peu plus de deux années d'administration, pour que cette œuvre prodigieuse, ce programme grandiose continué à lui assurer la confiance et la sympathie de tout ce qu'il y a d'hommes de bonne volonté dans la province.

D'abord la conférence interprovinciale. C'est la ratification des principes d'autonomie, de décentralisation par les cabinets réunis d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Manitoba et de Québec dans leur conférence d'octobre 1887. Personne ne peut nier que l'application de ces principes ne soit désirable au point de vue des provinces et que ces résolutions ne contiennent l'unique remède qui puisse assurer le maintien de la confédération sur des bases solides, en corrigeant la constitution de manière à mettre fin aux interprétations douteuses qui créent à tout instant des complications dangereuses. Ce programme est tellement sage qu'il s'impose sur la plupart des points à l'approbation des amis même du pouvoir central. A vrai dire, il n'y a sérieusement divergence d'opinion que sur l'opportunité de la révision. Avant longtemps, on verra le travail de la conférence interprovinciale couronné de succès, l'autonomie des provinces à l'abri de toute attaque, et le revenu de la nôtre en particulier augmenté de \$348,000 par année. Avec ce nouvel appoint, que de ressources nouvelles un gouvernement industriel comme celui de M. Mercier ne fera-t-il pas naître !

En second lieu, la conversion de la dette : encore une autre transaction financière qui augmentera virtuellement d'un quart de million par an le chiffre de nos revenus, en gardant dans le trésor une large part des intérêts que nous avons à servir tous les ans aux porteurs de nos débetures, la plupart des étrangers.

Puis ce grand acte de réparation d'une injustice séculaire, le règlement de la question des biens des Jésuites. Cette législation va avoir pour effet, non-seulement de mettre fin aux difficultés religieuses qui créaient un profond malaise, mais aussi d'utiliser de vastes propriétés qui seraient sans cela restées improductives à perpétuité. Cette sage mesure suffirait à elle seule pour rendre à jamais célèbre le gouvernement qui l'a conçue et exécutée.

Le gouvernement Mercier a aussi trouvé le temps, au milieu de ses incessantes occupations, d'opérer des réformes

radicales dans l'exploitation des bois. Les colons pauvres, qui se plaignent en vain depuis si longtemps, ont enfin trouvé grâce auprès des premières autorités de la province. Le gouvernement Mercier est le premier qui ait songé sérieusement et pratiquement à cette classe importante de notre population. Il est le premier qui se soit inspiré des conseils des personnes d'expérience ; il a appelé auprès de lui le curé Labelle pour mettre à exécution des projets qui n'avaient jamais pu jusque-là se faire jour jusqu'à un conseil des ministres. La réserve forestière est abolie ; les forêts sont protégées ; le colon peut lui aussi tirer un sage profit de ses bois sans que le marchand de bois en souffre.

La colonisation était vaine ; les deniers votés pour ces fins étaient devenus des engins d'élection et de corruption ; n'en touchaient que les amis politiques du parti au pouvoir. Tout cela est changé. Aujourd'hui, la porte est fermée à la fraude ; on a fait de sévères, mais salutaires exemples, et chaque comté, sans égard à sa couleur politique, reçoit sa légitime part.

Le gouvernement a aussi donné son attention à la réforme agricole, en mettant à la tête de cette partie de l'administration un spécialiste comme l'hon. colonel Rhodes, en établissant des concours et des récompenses pour le mérite agricole, en faisant en un mot plus qu'aucun autre gouvernement pour l'agriculture.

La réforme judiciaire, réclamée en vain depuis si longtemps, est en bonne voie ; la procédure civile est déjà simplifiée pour les procès les plus usuels. Et au point de vue de la colonisation, quelle féconde politique que celle du gouvernement Mercier, dont le grand objectif est de détourner l'énergie nationale des luttes fratricides qui la stérilisent pour la concentrer sur un but avant tout patriotique, l'agrandissement de la province, l'expansion nationale ! Jetons un rapide coup d'œil en arrière et voyons le chemin déjà parcouru en moins de trois ans.

La province de Québec, lorsque le gouvernement Mercier l'a prise obérée, chargée de dettes, pillée par une bande de brigands qui depuis des années se partageaient les dépouilles, offrait le singulier spectacle d'un pays surmené, possédant à portée de la main des ressources immenses, mais n'ayant plus même le courage de faire un pas de plus. Inutile, semblait-on se dire, d'ajouter à la richesse nationale, si cela doit tomber comme le reste dans les griffes des vauriens ; on en était arrivé au découragement des paysans irlandais qui n'en semblaient pas leurs terres parce que cela enrichissait le landlord sans leur donner plus de revenus à eux-mêmes. L'émigration décimait nos populations, comme s'il n'y eût eu plus de place pour un habitant de plus sur notre territoire. Et cependant la province de Québec n'a pas un million et demi d'habitants, bien que sa superficie égale à peu près celle de la France ou de la Grande-Bretagne, où respectivement 35 à 36 millions d'âmes vivent et trouvent aisément leur subsistance depuis des siècles. Toute notre population se trouve à peu près groupée, resserrée sur les bords du Saint-Laurent et de ses tributaires du sud, comme si l'espace manquait au delà. Le seul fait d'avoir des limites habitées sans restrictions sur un territoire sans bornes du côté du nord, n'indiquait-il pas en soi le remède qu'il fallait apporter pour favoriser l'expansion nationale ? On ne se le fit pas imaginé à voir l'inactivité de ceux qui avaient alors le pouvoir et qui se permettent aujourd'hui de critiquer.

Cette disproportion entre le chiffre de la population et l'étendue du territoire — un million et demi d'habitants pour 188,688 milles carrés, donnant une proportion de 7 âmes par mille et laissant notre province au cinquième rang des sept autres provinces quant à la densité de la population, était bien faite pour frapper vivement l'attention des vrais amis de ce pays. Une idée se présentait naturellement à leur esprit, celle de l'agrandissement de la province, non pas au sud ou l'expansion, sans avoir atteint ses extrêmes limites, se pourrissent restreindre, mais au nord du Saint-Laurent. Il fallait réagir fortement contre l'apathie générale, en montrant au peuple l'étoile polaire qui pouvait le guider à la conquête d'un pays en quelque sorte nouveau, puisqu'il nous appartenait sans que nous parussions nous en douter.

C'est l'hon. M. Mercier qui a le premier inscrit ce problème sur un programme politique, en saisissant la législature d'un projet d'agrandissement de la province au nord jusqu'à la Baie d'Hudson qu'il a déjà réussi à faire accepter en principe par sir John, et qu'il est en voie de mener à bonne fin.

Voici un chef politique, un gouverneur, qui se donne pour mission d'agrandir la province de Québec, d'ouvrir à l'exploitation toutes les ressources de son sol, de la relever et de lui rendre dans la confédération le rang supérieur que mérite d'occuper, par son droit d'aînesse et d'ancienneté, le berceau du Canada. Ils rêvent d'attacher leur nom à une œuvre vraiment nationale en reprenant possession de l'aire immense qui forme la partie septentrionale de notre province, en l'encadrant d'un seul coup

d'un bandeau de rails, des rives de la Gatineau à celle du Saguenay.

Comme on le voit, dès l'abord, ce plan est admirable. On sent qu'il est le résultat d'une conception raisonnée qui porte la méthode et une vue d'ensemble très nette, très pratique et très large dans la construction de lignes qui, sans cela, seraient peut-être abandonnées au hasard et au conflit des intérêts. De là une foule de déceptions futures, de là le chaos à la place de l'ordre lumineux qui résulte d'un plan réfléchi, basé sur la nature des choses, sur le cours que devra suivre inévitablement la colonisation de tout le nord de la province.

En effet, ce cours semble tout indiqué d'avance. Si l'on jette un regard sur la carte, on voit de nombreux affluents, les uns considérables, les autres moyens, apporter le tribut de leurs eaux, soit à l'Outaouais, soit au fleuve St-Laurent, en suivant une direction presque invariablement la même, qui est du nord-ouest au sud-est. Plusieurs de ces affluents, escarpés, nécessaires de la dire ? sont de larges et puissantes rivières qui arrosent des vallées assez grandes pour former de véritables provinces : telles sont les rivières Gatineau, Lièvre, St-Maurice, Saguenay et Betsiamis qui sont des tribunes de premier ordre. Viennent ensuite, dans un ordre d'infériorité graduelle, la Rouge, la Batiscan, la Coulonge, la rivière du Moine, celle du Nord, l'Assomption, la Ste-Anne et une foule d'autres plus ou moins considérables, qui forment dans leur ensemble cet admirable système auquel notre pays doit d'être l'un des mieux arrosés de la terre.

Or, il s'agit de construire, au nord du St-Laurent, aussi loin que possible dans l'intérieur, sans s'écarter de la région des bonnes terres, depuis le lac St-Jean jusqu'au Témiscamingue, une seule même ligne appelée le Grand-Nord, qui sera tenue en communication constante avec le littoral du St-Laurent, au moyen de lignes secondaires. Celles-ci devront suivre les cours des eaux grands et moyens le long desquels la colonisation se porte toujours de préférence, comme cela est tout simple, tout rationnel, et comme cela s'est fait invariablement depuis l'origine de la colonie.

Ce ne sont pas là des projets en l'air ; ils s'exécutent actuellement, par grandes enjambées. Des trois côtés de ce triangle merveilleux formé par les eaux de la Gatineau et du Saguenay et ayant pour base le St-Laurent, partent des tronçons de chemins de fer destinés à se relier dans un avenir prochain. Partout les limites habitables reculent à la fois, convergeant vers un point de réunion. Les capitales de ces nouveaux petits royaumes sont déjà désignées ; voici St-Jérôme devenue ville ; voici la route du lac Nominique ouverte grâce au gouvernement Mercier, et Papeauville devenu le centre de tout un nouveau district ; Saint-Gabriel de Brandon devenu le centre naturel d'un immense grenier, d'une plantureuse vallée s'étendant à perte de vue aux pieds des Laurentides ; voici le "Trois-Rivières et Nord-Ouest" qui ouvre enfin la vallée du Saint-Maurice ; voici, sur le lac Saint-Jean, Roberval, transformé comme par une baguette magique.

Telle est l'œuvre patriotique à laquelle le travailleur actif le gouvernement Mercier.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer en détail les bienfaits de cette politique nouvelle, toute de réforme et de progrès. Résumons-la au moins à grandes lignes.

Comme réformes financières, mentionnons :

La transformation de déficits en surplus ;

Le relèvement du crédit de la province, dont le papier est aisément placé à 4 p. c. aujourd'hui ;

Le règlement de vieux comptes avec l'Ontario, en souffrance depuis 1854 ;

Le règlement final avec Montréal, produit : \$155,000 ;

Le rachat des terrains des Jésuites : \$1,603,203, pour \$400,000 ;

Une perception de \$558,000 en une seule année des corporations commerciales ;

La réforme de la comptabilité publique ;

Une augmentation de revenu de \$800,000 en deux ans ;

Réorganisation du département du trésor ;

Prompt règlement des affaires du fonds d'emprunt municipal ;

Et que d'autres mesures bienfaisantes ;

Le règlement final de la question des Jésuites ;

La réforme des concessions forestières ;

La réforme des licences ;

La construction des ponts en fer ;

La nouvelle loi de colonisation ;

Les subventions aux chemins de fer ;

La distribution équitable des deniers de colonisation ;

La création du nouveau département spécial d'Agriculture et de Colonisation ;

La nomination du curé Labelle ;

Le choix du colonel Rhodes comme ministre de l'Agriculture ;

Mesures énergiques contre les empiétements du pouvoir fédéral ;

La revendication de nos lots de grèves convoités par le gouvernement fédéral ;

Ce qu'a fait le gouvernement Mercier pour Québec : l'exposition, les chemins de fer, le pont, l'embellissement de la ville, la conférence interprovinciale, etc., etc.

Ce qu'il fait pour Montréal : réformes judiciaires, exposition universelle, etc., etc.

Actes généraux à l'égard de la minorité protestante ;

Grande route à travers la Gaspésie, etc., etc.

Et c'est contre cette politique que nos adversaires cherchent à semer la défiance et le soupçon !

Ils n'y réussissent pas, car le peuple de la province de Québec ne peut être ingrat et aveuglé à ce point. Il ne peut oublier le bien que lui a fait le gouvernement Mercier, dont au reste le maintien est nécessaire au progrès de la province. Détourner M. Mercier de son œuvre par de petites tracasseries, serait travailler contre l'intérêt public.

ACTUALITES

Le temps qu'il fera dans les 24 heures :

Observatoire de Toronto.

12 mai, 12 h. p. m.

Haut et Bas Saint-Laurent. — Vents modérés ; beau temps ; température stationnaire ou un peu plus élevée.

Golfes. — Vents modérés ; temps généralement beau ; température stationnaire ou un peu plus élevée.

Au nombre des couronnes déposées sur le corps de Mgr. Bolduc, nous devons mentionner celles de Mme Shehyn, du juge et de Mme Taschereau et du premier ministre.

Nous lisons dans l'Événement :

"Les retards apportés dans la continuation des travaux du bassin Louise, sont commentés avec chaleur dans les cercles d'affaires."

"C'est toujours la même histoire qui se répète. Nous sommes sûrs maintenant, qu'ils ne seront pas terminés cette année."

A notre avis un pareil grief est beaucoup plus sérieux que celui d'un homme qui se plaint de ne pas avoir été nommé protonotaire ou Conseiller Législatif.

On ne se fait pas d'idée de l'indignation des hommes d'affaires au sujet des changements introduits par le gouvernement d'Ontario dans le service postal. Ils sont tellement en dehors des idées reçues que beaucoup de gens s'y trompent. On ne s'habitue pas facilement à reculer d'un siècle en arrière. Voici, afin d'éviter la confusion le résumé des changements :

1. Les lettres pour le Canada et les Etats-Unis paieront trois cents par once au lieu de trois cents par demi-once.

2. Les lettres pour la ville paieront deux cents par once au lieu d'un cent par demi-once.

3. Le timbre d'enregistrement pour les lettres à destination du Canada et des Etats-Unis est élevé à cinq cents.

Nous lisons dans l'Événement :

"Pour l'Électeur, MM. Joly et Mackenzie ont été des parons d'honnêteté politique. Ils ne se sont certainement pas enrichis aux dépens du Trésor public."

Nous prenons note de cet avis d'un journal adversaire. Il y a dix ans on disait tout le contraire. On accusait alors l'hon. M. Joly d'être un "tondeur émérite", un voleur des deniers publics.

Dans dix ans d'ici on fera également amende honorable à l'honorable M. Mercier de tout ce qu'il a défilé aujourd'hui sur son compte ; on reconnaîtra que c'est le plus grand homme d'Etat qui se soit jamais trouvé à la tête des affaires dans la province de Québec.

Sir Hector Langevin et Sir A. P. Caron sont à Québec.

L'hon. D. L. Pacaud, conseiller législatif, est en ville.

M. F. X. Lemieux, M. P. P., et M. T. C. Casgrain, M. P. P., partent ce matin pour aller plaider une cause importante devant le tribunal de l'officialité du diocèse de Rimouski. Il s'agit d'un différend entre deux ecclésiastiques.

M. Lemieux représente Mgr. Guay, protonotaire apostolique, et M. Casgrain représente messire O. Drapreau, curé de Saint-Charles de Caplan.

La loi Scott, a été abrogée dans les comtés de Middlesex, Oxford et Lambton. Ont. Evidemment, cette législation n'est pas populaire.

M. Jules Tessier a reçu de M. Duchastel, ex-chancelier du consulat général de France à Québec, une lettre annonçant qu'il devait s'embarquer samedi avec Mme Duchastel sur un des paquebots de la ligne transatlantique, pour l'Europe.

Erreurs à corriger : Nous avons annoncé samedi que l'hon. M. Laurier était parti pour Montréal. Le lecteur aura compris que c'est de l'hon. M. Mercier qu'il s'agissait.

Nous annonçons aussi que M. Edouard Couture était parti pour l'Europe. M. Couture n'est pas parti, mais il se propose de partir.

Un des directeurs de la compagnie du lac St-Jean nous disait hier que lorsque la ligne avec ses embranchements sera terminée, elle aura une longueur totale de plus de 300 milles. Elle sera par conséquent la plus considérable qui soit en route dans une compagnie particulière exception faite bien entendu du Pacifique et du Grand Tronc. On croit que la ligne sera complétement terminée à l'automne.

Un grand nombre de touristes américains ont déjà retenu des appartements pour la saison au grand hôtel de Roberval.

Des lettres en date du 27 février annoncent que le juge et M. Chauveau, M. Ulric Tessier, mademoiselle Thibaudon, M. Augustin Tessier et M. Achille Carrier sont à Rome, de retour de Naples.

En cette dernière ville, ils ont été témoins des cérémonies imposantes du dimanche des Rameaux, cette fête étant la principale de l'année dans l'ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles.

A Rome, ils ont obtenu le privilège d'assister à la messe pontificale dans la chapelle particulière du pape.

Le 26 avril, le juge Chauveau a déjeuné chez lord Dufferin à l'ambassade d'Angleterre. Son Excellence s'est beaucoup informé du Canada et surtout de Québec dont il a gardé le meilleur souvenir. Il n'a pas oublié nos hommes politiques et a demandé des nouvelles de plusieurs d'entre eux, entre autres de sir John A. Macdonald, de l'hon. M. Mercier et de l'hon. M. Garneau.

Pendant son séjour à Rome, le juge Chauveau a rencontré plusieurs fois Mgr. Piquet recteur de l'université Laval.

DERNIERES DEPECHEES

Demonstration grandiose

L'hon. M. Mercier acclame par les Citoyens de St-Hyacinthe

Adresse, procession et exposition pyrotechnique

(Service spécial de l'Électeur)

St-Hyacinthe, samedi soir, 11 mai. — L'honorable M. Mercier est arrivé ici, ce soir, accompagné de M. le curé Labelle, de M. Jos. Boivin, son secrétaire particulier et de M. L. J. Guin.

Plus de mille personnes se sont portées à sa rencontre, et, à l'arrivée du train, dans la rue, des acclamations répétées. Une procession s'est ensuite formée, ayant en tête le corps de musique de la société philharmonique. A l'Hôtel de Ville, tous les principaux citoyens étaient rassemblés pour recevoir l'honorable premier ministre. On remarqua qu'entre autres M. Desaulles, maire de St-Hyacinthe, MM. Desmarais, Morrison, recteur de l'Union, Bernier, M. P. P., St-Jacques, Nault, M. P. P., E. H. Richer, N. A. Boivin, S. Ducloux, E. Mathieu, S. Plamondon, Jos. Benoit, J. B. Iyon, F. X. A. Boisseau et un grand nombre d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. M. le maire Desaulles a présenté à l'hon. premier ministre, au nom de la ville, une adresse de bienvenue dont je vous transmets le texte par la poste.

L'hon. M. Mercier a répondu avec son élocution habituelle. Il a remercié les citoyens de St-Hyacinthe de cette sympathique démonstration à laquelle il était d'autant plus sensible qu'elle venait de ses propres concitoyens.

Dans la soirée, il y a eu illumination dans la ville et sur les embarcations de la rivière, et une grande démonstration pyrotechnique. L'hon. M. Mercier a parcouru les rues de la ville en carrosse.

(Plus tard)

Fête de l'Union St-Joseph

La messe solennelle — Un sermon remarquable

Discours de l'hon. M. Mercier aux ouvriers

Demonstration à l'Hôtel-de-Ville

St-Hyacinthe, 12 mai. — La démonstration de la société l'Union St-Joseph a eu un entier succès. Le temps était magnifique et l'église était bondée de monde.

La messe a été dite par M. le curé Laroque et le révérend M. Cadotte a prononcé un éloquent sermon. La messe musicale de Fauchonnet exécutée par un chœur nombreux et assisté de la musique de la société philharmonique a provoqué l'admiration générale. Sa grandeur Mgr. Moreau était présent et l'hon. M. Mercier portait l'uniforme imposant de chevalier Grand-Croix de Saint-Grégoire le Grand.

Après la messe, le premier ministre est allé rendre ses hommages à Mgr. Moreau. Il s'est ensuite rendu à l'Hôtel-de-Ville où l'attendait une foule immense. Il a prononcé un discours remarquable faisant l'éloge des ouvriers, retraçant leur rôle dans le passé et les grandes choses que l'avenir leur réservait.

A maintes reprises sa voix a été couverte par des applaudissements frénétiques.

D'autres orateurs lui ont succédé et dans l'ordre suivant : L'hon. juge Sicotte, l'hon. juge Tollier, M. Bernier M. P. P., l'hon. M. de la Bruère, M. le curé Labelle, le docteur Martel, M. Denis, de la Tribune, M. le maire Desaulles, M. Desmarais, M. l'abbé Laroque, Chapelain de l'Union St-Joseph.

M. A. Boivin, président de l'Union, a fort bien fait les choses et cette fête est certainement une des plus belles dont St-Hyacinthe ait jamais été témoin. Toutes les rues étaient décorées avec un goût remarquable.

L'écrou sur le canal Rideau

Ottawa, 11 mai. — Samedi après-midi, au moment où le vapeur Rideau Belle passait à l'endroit appelé Bowers Cut, sur le canal Rideau, une femme du nom de Muchmore, sauta par-dessus bord. On ne s'aperçut de sa disparition qu'en arrivant aux écluses du canal, lieu où elle devait débarquer. On fit des recherches et le cadavre fut retrouvé peu d'instants après près des écluses Washburn.

Mme Muchmore était la veuve du premier colon de Pittsburg. Elle avait quitté sa demeure il y a près de trois semaines pour se rendre à l'hôpital de Kingston, vu l'état délabré de sa santé.

Nouvelles de Montreal

La fameuse cause de la compagnie de Jésus vs. le "Mail"

Plaidoyers sur les objections préliminaires, — Les avocats des Jésuites remportent un premier succès

Nouvelle combinaison des adversaires des Jésuites

Desastreux incendie, — \$10,000.00 de dommages

Le meurtrier Morrison revient à la santé

(Service spécial de l'Électeur)

Montréal, 12 mai. — Les objections préliminaires dans la cause des Jésuites vs. le Mail ont été plaidées hier en cour de pratique devant M. le juge Lorrain. MM. Gustave Lamothe, C. A. Geoffroy, C. R. J. M. Greenhields et C. J. Doherty occupaient pour les demandeurs, M. R. C. Smith et W. N. Trenholmes, C. R., représentaient le Mail. M. F. L. Béique, suivait la cause pour le gouvernement de Québec, afin de maintenir la constitutionnalité de la loi incorporant les Jésuites.

M. Gustave Lamothe a parlé le premier, demandant que certaines parties de la réplique du Mail fussent éliminées étant incomplètes ou n'ayant aucun rapport à la cause. Le Mail prétend, dans son plaidoyer, que d'après leurs règlements, les Jésuites sont privés de tous leurs droits civils. Mais, malgré que ces règlements aient été produits, (ils remplissent cinq volumes de 600 pages chacun petit texte) ils n'indiquent point quelle partie de ces règlements les prive de ce droit. Ils auraient dû l'indiquer. Nous voulons savoir comment il se fait que la société n'ait pas d'existence légale. Nous avons aussi le droit de savoir en quoi la Société de Jésus est subversive à l'autorité de Sa Majesté. Nous demandons que tous ces allégués soient éliminés et nous proposons de prouver que la Société de Jésus a le droit de comparaitre devant les tribunaux de ce pays afin d'en obtenir justice.

M. Greenhields lui succède. La défense, dit-il, a dessein de prouver que l'acte incorporant les Jésuites est ultra vires. Nous sommes prêts à le rencontrer sur ce point. Mais tous les autres allégués "et les règles de la compagnie sont contraires au bon gouvernement et à l'ordre social", basés sur les œuvres du père Gury qui, quoique approuvées par l'Eglise ne peuvent être invoquées contre la compagnie de Jésus et le livre de Paul Bert La morale des Jésuites qui constitue un libelle odieux que l'auteur a lui-même rétracté avant sa mort ne sont pas des arguments qu'on peut faire valoir devant les tribunaux. Au reste, les défendeurs ne portent que des accusations vagues auxquelles il est absolument impossible de répondre. Quelles sont ces règles ecclésiastiques ou civiles ?

Les défendeurs ont pour objet ? Le statut d'Elizabeth a été abrogé par un statut de George III qui change complètement la position des catholiques ici. Les exceptions alléguent aussi que l'ordre ne peut exister civilment ici parce que ses travaux s'étendent en dehors de la Province. Ceci est plutôt à leur avantage qu'à leur détriment. Les avocats du Mail répliquent tout ce qui a été déduit dans la chambre des Communes par M. McCarthy et ses amis.

M. Smith, en peu de mots, les arguments de M. Smith et de M. Trenholmes, ils sont contenus dans le passage suivant de la discussion que nous avons noté :

— Nous ne sommes pas censés connaître leurs règlements mieux qu'eux.

— Nous disons que leurs règlements sont mauvais. S'ils ne le sont pas ils peuvent le démontrer.

— Le juge : Prétendez-vous que tous leurs règlements sont mauvais.

— M. Smith : Non, mais nous disons que quelques-uns de leurs règlements sont mauvais.

Le juge : Lesquels ?

M. Smith : Ils doivent connaître leurs règlements mieux que nous.

— Le banquet Taillon aura lieu le 20 courant à 7 heures du soir.

Sir John et les ministres fédéraux canadiens-français y assisteront.

Dans une réunion du comité général nommé à la dernière assemblée antijésuitique au Queen's Hall et présidée par le Rév. McVicar, des sous-comités ont été nommés afin de préparer les travaux d'une délégation de quinze membres qui représenteront cette partie du pays à la grande convention antijésuitique qui aura lieu à Toronto, le 11 juin prochain.

Vendredi soir un désastreux incendie a réduit en cendres la fonderie de MM. Day et DeBlais, rue Ste-Anne. Après plus de deux heures de travail, les pompiers ont réussi à maîtriser les flammes. Le feu avait pris naissance entre les deux planchers de la chambre des moulins et de la s'est communiqué au département de l'ingénieur.

cc.
Electeur

Un martyre

San Francisco, 11 mai.—Le révérend Père Damien, si bien connu comme l'apôtre des lépreux à Molokoi, est mort à Kalawa, Hawaï, le 10 avril. Le Père Damien naquit en Belgique en 1840, et se rendit à Hawaï, en 1864. Durant 16 ans il se consacra à l'établissement des lépreux à Molokoi où il contracta la terrible maladie qui le conduisit au tombeau.

Feux de forêt

Fairbairn, Ont., 11 mai.—Le feu se déclara dans le bois de Walcott Mills, mardi soir et se propagea rapidement détruisant tout sur son passage. Les fermiers ont dû abandonner leurs maisons. Les pertes sont de \$60,000.

Duluth, Minn., 11 mai.—Des incendies ravagent le nord du Wisconsin. Plusieurs stations de chemins de fer ont été consumées. Des nouvelles reçues de Vermilion déclarent que la ville est entourée de flammes. Les pertes sont énormes.

Banquet à M. Winan

New-York, 11 mai.—Le club St-James, ci-devant le Club Canadien, a donné un banquet complimentaire à M. Erastus Winan hier soir. Environ 40 convives assistaient à ce banquet.

Barbare Incroyable

Paris, 11 mai.—Le Correspondent de l'Est dit qu'une bande de Kurdes attaquèrent une noce dans le district de Meitch, pillèrent les époux, outragèrent la femme et ensuite firent bouillir son corps, disant que cela ferait un bon met pour les noces.

Dix hommes tués dans une mine

Pottsville, Penn., 11 mai.—A la mine de charbon Kaskaton, une cage renfermant dix mineurs et montant le puits se trouvait à environ 16 pieds du fond de la mine, quand deux journaliers hongrois poussèrent un char vide au-dessus du puits. Le char tomba avec fracas et mit la cage en pièces, tuant les dix infortunés mineurs. Ce puits a une hauteur de 500 pieds.

Une nouvelle annexion anglaise

Sydney (Nouvelle-Galles du Sud, 16 mai.—Le commandant du croiseur anglais le *Rapid* a procédé à l'annexion des îles Savarow, situées dans l'océan Pacifique au nord-ouest des îles Cook.

Election de Winnipeg-Centre

Winnipeg, 11 mai.—M. W. Henderson a retiré sa candidature dans Winnipeg-Centre. M. McMillan, le nouveau trésorier de la Province, sera probablement élu par acclamation.

LA RUE SAINT-JEAN

OÙ SE FONT LES TRAVAUX ET LES PROJETS D'ÉLARGISSEMENT

Une des questions qui intéressent le plus le public de Québec en ce moment, c'est celle de l'élargissement de la rue Saint-Jean. Nous avons donné vendredi dernier un aperçu partiel que nous compléterons aujourd'hui, en y apportant certaines corrections, en particulier pour la propriété Lemieux sur laquelle nos renseignements n'étaient pas parfaitement exacts.

Pour donner une idée d'ensemble de l'importance de ces travaux, nous récapitulons en quelques lignes ce que nous avons déjà dit touchant quelques propriétés.

Voici à peu près comment se compose cette partie de la rue Saint-Jean, en commençant à la rue de la Fabrique.

Il y a la propriété Duquet, occupée par M. Cyrille Duquet, bijoutier ;

La propriété Andrews, occupée par M. Andrews lui-même, marchand quincaillier ;

La propriété des Ursulines, occupée par M. le docteur Poirier ;

La propriété Holmes, occupée par M. Livermoir, photographe, M. Phillips et M. Medley, barbier ;

La propriété S. J. Shaw, occupée par M. Shaw, qui y tient un magasin de quincailleries ;

La propriété Garant, occupée par Mad. Gingras et M. Vallée, photographe ;

La propriété Harris, occupée par M. Leonard, peintre décorateur ;

La propriété J. D. Brousseau, occupée par Mme Lizotte et d'autres locataires ;

La propriété Ruthven, celle que monsieur Louis Boivin est à faire démolir actuellement ;

La propriété Stanley, qu'occupait M. Stanley, libraire ;

La propriété Harris, occupée par M. Copeman, peintre décorateur, et M. Shapera, prêteur sur gages ;

La propriété Bernard et Allaire, occupée par cette compagnie de marchands de musique ;

La propriété Ross, occupée par Mme Lemieux, fleuriste ;

La propriété Connor, occupée par M. Turner, marchands de machines à coudre ;

La propriété Harris, occupée par M. J. Murphy, jr, restaurant ;

La propriété Chalouit, avocat, occupée par M. Presho ;

La propriété Mohr, occupée par le magasin de jouets de Mohr ;

Enfin la propriété Harris, occupée par M. Nutkrayd, taxidermiste ;

De ces propriétés, toutes sont vendues, excepté quatre, et les travaux de démolition sont commencés chez M. Boivin et chez le Dr Poirier, propriété des Ursulines.

M. Berlinguet a le contrat d'architecture pour les propriétés des Ursulines, Stanley et Lemieux. Nous avons vu les plans et nous pouvons dire que les maisons qui ne remplaceront celles qui existent actuellement ne feront pas regretter les démolitions.

M. Vallée et Boivin veulent ne démolir qu'une maison de quinze pieds pour faire ensuite une nouvelle façade, ce qui traiterait des magasins voisins considérablement que ceux d'aujourd'hui.

La propriété de M. Le-nard est suffisamment profonde pour lui permettre de ne rogner qu'un tiers de quinze pieds ; c'est ce qui lui va faire.

M. Pamplon, entrepreneur de la maison J. D. Brousseau, n'a pas encore donné de plans, mais il paraît décidé de faire, comme la plupart des propriétaires, une rue, une maison dans le goût moderne.

Il n'y avait plus, samidant, que quelques propriétés, de toutes celles que l'on veut démolir sur la rue Saint-Jean, dont les possesseurs se sont d'accord avec la Corporation. C'est-à-dire les propriétés de M. Lemieux de MM. Bernier et Allaire, de M. Cyr. Duquet et de M. Andrews.

Hier, un des reporters est allé prendre des informations auprès de ces derniers propriétaires, pour savoir quels sont les empêchements qui retardent encore les travaux de démolition. Chez presque tous ces propriétaires, il n'y avait rien de plus que la démolition. Chez M. Lemieux, la Corporation a déjà donné ce \$3,600, somme que M. Lemieux trouve trop minime.

"Si je voulais, dit-il, ne pas reconstruire tout en neuf, ce serait peut-être assez, mais j'ai des plans ici, que M. Berlinguet m'a faits, et je suis décidé de tout reconstruire après avoir tout démolir. Je recule de quinze pieds en arrière, de sorte que la maison conservera la même profondeur qu'aujourd'hui. Je vais faire un magasin dans le bas, et des logements privés dans les étages supérieurs."

"Le magasin sera construit sur un plan nouveau. Toute la devanture en bas sera en vitres d'un seul morceau. De plus, je vais baisser le plancher jusqu'à environ huit pouces de la rue, ce qui donnera plus de hauteur au dedans."

"Il n'y aura pas seulement mon magasin qui sera ainsi, toute la propriété Ross, jusqu'au coin de la rue Sainte-Angèle, sera construite sur le même plan ; ce sera un des plus beaux de la rue Saint-Jean. La maison sera à pierre de taille. Nous préférons cela à la brique blanche que nous avait suggéré de prendre notre architecte."

Tout ce grand bloc aura trois étages, avec tout français.

Lorsque notre reporter lui a demandé s'il savait pourquoi la corporation ne voulait pas lui accorder l'indemnité demandée, il répondit qu'il apercevait là-dessous une petite vengeance de la part d'un membre du conseil municipal.

Enfin, M. Lemieux est prêt à faire tous les sacrifices pour faire de sa propriété quelque chose de digne, mais si la corporation ne l'aide pas, il ne sait pas ce qu'il lui pourra faire.

L'autre propriété est celle de MM. Bernard et Allaire.

Chez ces messieurs, il y aura beaucoup d'obstacles.

D'abord pour reconstruire un magasin aussi vaste que celui qu'ils ont à présent, il faut qu'ils démolissent une maison située en arrière de la leur sur la rue St-André.

Cette maison leur appartient et leur rapporte un loyer de \$500 par année, exempt de taxe, ce qui à force d'intérêt, représente \$5000. Or ceci disparaîtrait.

De plus ils sont battis complètement dans le roc, et pour reculer encore il leur faudrait miner sur une largeur de quinze pieds, une étendue de quarante pieds de longueur et une profondeur de vingt-quatre pieds, ce qui est très dispendieux.

En outre, MM. Bernard et Allaire déclarent qu'ils ne trouveront pas un magasin capable de tout contenir leur stock à moins de \$2,000 par année, ce qui ferait \$4,000 pour les deux ans que dureraient les travaux à la maison.

"Ajoutez à cela le transport des instruments de musique, les dégâts qui surviendraient de ce déménagement, les frais de nouvelles annonces, envoyées dans toutes les parties du Canada, et l'on verra, dit un des propriétaires, si c'est avec les \$8,500 que nous offre la corporation que nous pourrions couvrir toutes les dépenses. Nous nous ruinierions complètement."

"Mais nous désirons en venir à un arrangement, et nous ne demandons pas à la corporation des sommes exorbitantes. Si l'on avait tout de suite acquiescé à notre demande, nous serions les plus avancés dans les travaux. Nous sommes prêts, si la corporation veut un peu nous protéger, à faire une bâtisse qui sera dans les goûts récents, et qui ne dépréciera pas les propriétés avoisinantes."

Quant aux deux propriétés que nous avons fait parler hier, nous nous contentons de donner leur version sans commentaires.

Nous apprenons aussi que M. Dynes a acheté les deux propriétés situées au coin de la rue St-Jean et Ste-Angèle. Les démolitions vont commencer là dans quelques jours.

Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une lettre de M. Thos. Potvin, propriétaire du kiosque-restaurant sur la terrasse Dufferin, demandant l'introduction de l'eau et du drainage dans la dite bâtisse.

Renvoyée au comité de la rue.

Présenté une lettre de M. L. T. Trudel, propriétaire de la manière que le comté de l'Acadie a rejeté la soumission pour tuyaux en plomb et en fer, etc.

Renvoyée au même comité.

Présenté une lettre de MM. J. B. Renaud et Cie se plaignant de l'état négligé de la rue St-André, quartier St-Pierre.

Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une lettre de M. Joseph Bernier, entrepreneur, acquéreur de la propriété Cowan, rue Champlain, qui demande que la corporation lui vende la balance du lot dont elle n'a pas besoin sous des conditions spécifiées dans la dite lettre.

Renvoyée au même comité.

Présenté une lettre du secrétaire de la Chambre de Commerce au sujet de l'embaras dans la rue St-André par les excavations faites pour le drainage de la cité et du mur au sud du bassin.

Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une lettre de MM. J. B. Renaud et autres au sujet de la présente condition dilapidée de la rue St-André et exprimant qu'il est important que cette rue soit mise en bon ordre aussitôt que possible.

Renvoyée au même comité.

Présenté une lettre de M. Charles McConan informant le conseil qu'il a assisté à l'encan des propriétés tenu par la Corporation ce jour-là et a acheté un des lots, comme il le croyait, d' la cité et quand il est venu chez le trésorier pour payer le premier versement, il lui a dit que le lot appartenait à M. Duquet, conseiller de ville, et non pas à la cité, et il demandait des explications à ce sujet.

Renvoyée au même comité.

Présenté le 802e rapport du comité des chemins (Sommations pour bâtir une nouvelle station de police, rue St-François.)

L'ordre du jour était appelé :

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que M. Elzéar Fortier, capitaine du vapeur "Brothers", qui fait le service entre Québec et St-Anne de Beaupré et qui demande une diminution du tarif d'accastage aux pontons du marché Champlain, paye pour l'année courante et la suivante la somme de quatre cents piastres, comme paie pour le même service le propriétaire du vapeur "Montagny".

La 114e rapport du comité de santé, lequel ayant été mis aux voix, M. le conseiller Gagnon, secondé par M. l'échevin Rhémeau, a proposé, que le docteur S. LeFrançois soit ajouté comme médecin pour le quartier Jacques-Cartier, laquelle motion a été agréée et le dit rapport tel qu'amendé a été adopté et il a été en conséquence :

Resolu : Que, pour mettre à exécution les dispositions de l'acte 24 Vict., chap. 4, touchant la vaccination des hommes de cette cité, les médecins dont suivent les noms ont été nommés vaccinateurs pour les divers quartiers de cette cité pour l'année courante à savoir :

Quartier St-Jean—Drs F. R. Rinfret et J. J. Bolduc.

Quartier Montcalm—Dr Watters.

Quartier St-Roch—Drs Dionet Matte.

Quartier Jacques-Cartier—Drs Lavoie, Gagnon et S. LeFrançois.

Quartier du Palais—Dr Turcotte.

Quartier St-Louis—Dr Aherne.

Quartier St-Pierre—Drs Gosselin et Henchey.

Quartier Champlain—Drs Marois et Howe.

Et que le docteur Léonidas Larue soit nommé officier de santé à un salaire de quatre cents piastres par année.

Que le règlement No. 1286 soit publié dans les organes officiels de la corporation.

Le 589e rapport du comité du feu, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2 pour les hommes de la brigade du feu, soit acceptée soumise à la spécification fournie par le chef de la brigade du feu.

Le 1504e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. Ferdinand Trudel pour le transport des prisonniers de la station de police No 1 à la prison sur la Grande-Allee et vice versa du premier mai 1889 au 30 avril 1890 pour la somme de deux cent cinquante piastres soit acceptée.

Le 107ième rapport du comité de la traverse, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été :

Resolu : Que la soumission de M. L. C. Dumas, pour uniforme d'été d'après l'échantillon No 2